

IDENTIFICATION, PROTECTION ET RECOUVREMENT DES AVOIRS MAL ACQUIS

CAS DE LA TUNISIE

- LES EFFORTS ENGAGES.
- LES DEFIS ENVISAGES.

LES EFFORTS ENGAGES

I- AU NIVEAU INSTITUTIONNEL:

- **organe gouvernemental:** ministère compétent.
- **organes administratifs:** confiscation-recouvrement-gestion-cellule de coordination.
- **organes indépendants:** instance de lutte contre la corruption- pôle judiciaire économique et financier- CTAF(FIU).

LES EFFORTS ENGAGES (2)

II- AU NIVEAU TECHNIQUE:

- **Partenariats stratégiques:**
 - (BAD, StAR, INTERPOL, PNUD, U.E, UNODC, GAFI (MENA-FATF), EGMONT, DCAF);
 - Réunions d'experts multilatérales et bilatérales.
 - Partenariat Public/Privé.
- **Renforcement de capacités:**
 - Participation aux séminaires de formation en Tunisie et à l'étranger;
 - Création d'un noyau de formateurs nationaux;
 - Mise à disposition par l'Initiative StAR d'un expert international pour l'assistance des magistrats et du comité de recouvrement.

RESTITUTION PAR VOIE DE COOPERATION INTERNATIONALE(Les CRI):

Pays	CRI principales	CRI complémentaires	Total
Europe	14	17	31
Amérique	4	6	10
Afrique	2	0	2
Arabe	10	11	22
Total	30	34	64

RESTITUTION PAR VOIE DIRECTE

- Recrutement de cabinets d'avocats à l'étranger pour:
- **Les actions pénales:**
constitution de partie civile en Suisse et en France.
- **Les actions civiles et administratives:**
position de défense suite aux recours contre les décisions de gel.

LES DEFIS ENVISAGES

- **Identification des avoirs:**
 - Absence de volonté politique de certains États requis
 - Absence de bases de données dans certains États requis;
- **Communication des documents demandés:**
 - Retard dans la transmission des documents bancaires;
 - Silence de certains États malgré la pertinence des informations fournies.
- **Exécution des décisions :**
 - Refus d'exécution d'un jugement de confiscation (cas du Liban);
 - Excès de recours pour la remise d'une pièce à conviction (cas de l'Espagne et de l'Italie) et de constitution de partie civile (cas de la suisse)

LES ENSEIGNEMENTS TIRES

- **Faiblesse de la coopération internationale:**
 - Carences de UNCAC:
 - Conditions exorbitantes de coopérations;
 - Dispositions non contraignantes.
 - Manque de mise en œuvre de l'UNCAC.
 - Conventions bilatérales et régionales inappropriées (générales – limitées).
 - Insistance des Etats requis pour l'application de leurs législations nationales diversifiées.
- **Absence de volonté politique;**
- **Difficultés de gestion des dossiers de restitution** (flux > moyens humains et matériels)

MERCI DE VOTRE ATTENTION